

SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025

COLLEGE « Missions communes »

Étaient présents: 8 (pour 14 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 15 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

Absents excusés :

M. Jean-Pierre BRU ; M. Jean CHARRIER ; Olivier DEMARTY ; Mme Sylvie GAUTREAU ; Roger GUYON ; Jean-Luc SECHET ; Rémy ORHON ; M. Jacques ROBERT

Assistaient également :

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Comptable)

Secrétaire de séance: Christine CHEVALIER

COLLEGE « Goulaine Divatte »

Étaient présents: 5 (pour 11 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix)

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST

Assistaient également:

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Comptable)



ORDRE DU JOUR

COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »

1. Informations sur les décisions administratives prises par le Président et le Vice-Président en charge de la GEMAPI dans le cadre de leurs délégations respectives
2. Finances - 2026
3. Adhésion au groupement d'intérêt public Loire Estuaire
4. SAGE — Feuille de route de la commission locale de l'eau 2026-2030 pour l'Agence de l'Eau
5. Ressources humaines
6. Répartition financière – budget principal-budget annexe
7. Budget principal — Demandes de subventions — Animation 2026

COLLÈGE « GOULAINÉ DIVATTE »

1. Budget annexe — Demandes de subventions — Animations CT-Eau 2026

Le Président, M. GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Le quorum du collège « missions communes » étant atteint, le comité syndical peut voter valablement.



COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »

Nombre de votants: (Quorum 12 votants)

8 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 29 voix pour:

- Informations sur les décisions administratives prises par le Président et le Vice-Président en charge de la GEMAPI dans le cadre de leurs délégations respectives
- Finances - 2026
- SAGE — Feuille de route de la commission locale de l'eau 2026-2030 pour l'Agence de l'Eau
- Ressources humaines
- Répartition financière – budget principal-budget annexe
- Budget principal — Demandes de subventions — Animation 2026

12 (dont 6 pouvoirs) pour un total de 19 voix pour :

- Adhésion au groupement d'intérêt public Loire Estuaire

1. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA GEMAPI DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS RESPECTIVES.

M. GUITTON présente les décisions prises depuis le dernier comité syndical, ainsi que celles prises par le Vice-Président, M. COIGNET, concernant les compétences GEMAPI et Animation de programmes.

Décisions prises par le Vice-Président :

Marchés publics :

- ✚ Renouvellement de deux automates du vannage du port — SAUR — 31 180,00€ TTC ;

2. FINANCES – 2026

2.1. Débat d'orientation budgétaire 2026

M. GUITTON donne la parole à M. Laurent JOSEPH pour la présentation du Rapport d'orientations budgétaires.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix) prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 lors de sa séance du 10 décembre 2025 sur la base du rapport annexé.

2.2. Création d'une autorisation des programmes — Vannage du Port

M. GUITTON donne la parole à M. HASCOËT qui explique aux membres du Comité syndical que le prévisionnel du projet a été réévalué à la hausse et qu'il appartient

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix):**
 - **Modifie** l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la Restauration du vannage du Port (AP_1_2024_BA) selon les modalités définies ci-dessous :



Code et libellé de l'opération	Montant de l'autorisation de programme aux 10/12/2025	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice :	
		2025	2026
AP_1_2024_BA_Restauration du vannage du Port	722 000,00€	32 000,00€	690 000,00€

- **Décide** que les dépenses seront financées à partir des crédits de paiement au budget du SYLOA et seront susceptibles d'ajustement compte tenu des aléas pouvant intervenir.
- **Décide** que les dépenses seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours »
- **Autorise** le Président, ou le vice-Président délégué en charge de la GEMAPI, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2.3. Engagement du quart des investissements pour le budget principal et le budget annexe

M. GUITTON donne la parole à M. HASCOËT qui explique aux membres du Comité syndical la répartition proposée pour le quart d'investissement pour les deux budgets.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (16 votes exprimés pour 29 voix) :**

- **Autorise** le Président jusqu'au vote des budgets primitifs principal et annexe 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, comprises dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2024 :

Budget principal :

Chapitre 20 — immobilisations incorporelles	• 3 000 €
Chapitre 21 — immobilisations corporelles	• 4 000 €

Budget annexe :

Chapitre 20 — immobilisations incorporelles	20 000 €
Chapitre 21 — immobilisations corporelles	100 000 €
Chapitre 23 — immobilisations en cours	191 000 €

- **Autorise** l'inscription aux Budgets primitifs 2026 des crédits requis pour l'exécution de cette décision ;
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.



3. ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LOIRE ESTUAIRE

M. GUITTON donne la parole à M. Laurent JOSEPH pour la présentation de la proposition d'adhésion.

⇒ **Le Comité syndical, (12 votes exprimés pour 17 voix et 2 contre) :**

- ***Demande** l'adhésion du SYLOA au GIP LE jusqu'à la fin de la convention constitutive actuellement en vigueur et qui est annexée à la présente délibération ;*
- ***Autorise** le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.*

4. SAGE — FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 2026-2030 POUR L'AGENCE DE L'EAU

M. GUITTON donne la parole à Mme Julie PIERRE pour présenter la feuille de route.

⇒ **Le Comité syndical, (15 votes exprimés pour 27 voix et 2 abstentions) :**

- ***Approuve** la feuille de route de la commission locale de l'eau 2026-2030 pour l'agence de l'eau telle qu'annexée à la présente délibération ;*
- ***Autorise** le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.*

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Modification de la participation employeur à la prévoyance

M. GUITTON donne la parole à M. HASCOËT pour présenter les modifications à la participation employeur.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix):**

- ***Instaure** une modulation de la participation employeuse pour la prévoyance conformément aux modalités présentées dans l'exposé des motifs.*
- ***Précise** que le reste du dispositif de la délibération n° 2024-11-37 demeure inchangé dès lors qu'il ne rentre pas en contradiction avec la présente délibération ;*
- ***Autorise** le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.*

5.2. Modification de la participation employeur à la complémentaire santé

M. GUITTON donne la parole à M. HASCOËT pour présenter la participation employeur à la complémentaire santé.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix):**

- ***Décide** de retenir comme mode de participation du SYLOA la labellisation en accordant une participation mensuelle de 15 € brut à tous les agents justifiant d'un contrat labellisé à leur nom propre ;*



- **Donne mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents**
- **Autorise le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.**

5.3. Modification de la charte de télétravail

M. GUITTON donne la parole à M. JOSEPH pour présenter les évolutions envisagées.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix):**

- **Abroge la délibération n° 2021_12_39 ;**
- **Valide les nouvelles modalités de télétravail au sein du SYLOA telles que fixées dans l'exposé des motifs ;**
- **Autorise le Président à prendre tout acte ou décision nécessaire à l'exécution de la présente décision et notamment d'établir une charte télétravail pour préciser les modalités techniques.**

5.4. Mise à jour du tableau des effectifs

M. GUITTON donne la parole à M. HASCOËT pour présenter la mise à jour envisagée.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix):**

- **Décide d'adopter le tableau des emplois annexé à la présente délibération qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 ;**
- **Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des emplois sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;**
- **Autorise le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.**

6. RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE

M. Jean-Sébastien GUITTON présente aux membres du Comité Syndical les raisons qui conduisent à proposer le renouvellement dans les grandes lignes des modalités de répartition entre les budgets principal et annexe. Il expose les modifications apportées aux modalités.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix):**

- **Modifie la délibération n° 2024_12_41 susvisée en tant qu'elle fixe le tableau de répartition des postes entre les deux budgets conformément ;**
- **Fixe jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération modificative, le tableau de la répartition des ETP entre les budgets principal et annexe de la manière suivante :**

Postes	ETP 2026	
	Budget principal	Budget annexe
Directrice	0,6	0,4
Chargé de communication	0,9	0,1



Responsable du pôle administratif	0,5	0,5
Assistante administrative et comptable	0,5	0,5
Secrétariat		0,5
Responsable du pôle SAGE-coordination des contrats	1	
Animateur SAGE	1	
Chargé de mission Qualité des eaux	1	
Chargé de mission Milieux aquatiques ASTER	1	
Chargé de mission Gestion quantitative	1	
Chargé de mission Estuaire	0	
Chargé d'évaluation, administrateur de données, SIG	1	
Responsable du pôle GEMAPI		1
Chargé de mission Natura 2000		1
Animateur CT Eau Goulaine Divatte Robinets		1
Animateur Pollutions diffuses Bocage		1
Technicien rivière		1
Technicien environnement		1
TOTAL	8,5	8

- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

7. BUDGET PRINCIPAL — DEMANDES DE SUBVENTIONS — ANIMATION 2026 ET ÉTUDE

Mme Julie PIERRE explique le contexte de la demande de subventions.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (15 votes exprimés pour 29 voix) :**

- **Autorise** de solliciter les subventions auprès de toutes collectivités ou organismes extérieurs pour les postes d'animation des Pôles SAGE et Administratif pour l'année 2025 ;
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.



COLLÈGE « GOULAIN-DIVATTE »

Nombre de votants: (quorum 4 votants)

6 (1 pouvoirs) pour un total de 12 voix pour:

- Budget annexe — Demandes de subventions — Animations CT-Eau 2026

1. BUDGET ANNEXE — DEMANDES DE SUBVENTIONS — ANIMATION 2026

M . HASCOËT expose au Comité syndical le contexte de la demande de subventions.

- ⇒ **Le Comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité (6 votes exprimés pour 12 voix) :**
- *Autorise de solliciter les subventions auprès de toutes collectivités ou organismes extérieurs pour les postes des Pôles GEMAPI et Administratif pour l'année 2026 ;*
 - *Autorise le Président, ou le vice-Président délégué en charge de la GEMAPI, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

